

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention **entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa** sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

La chargée de coopération globale Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach :

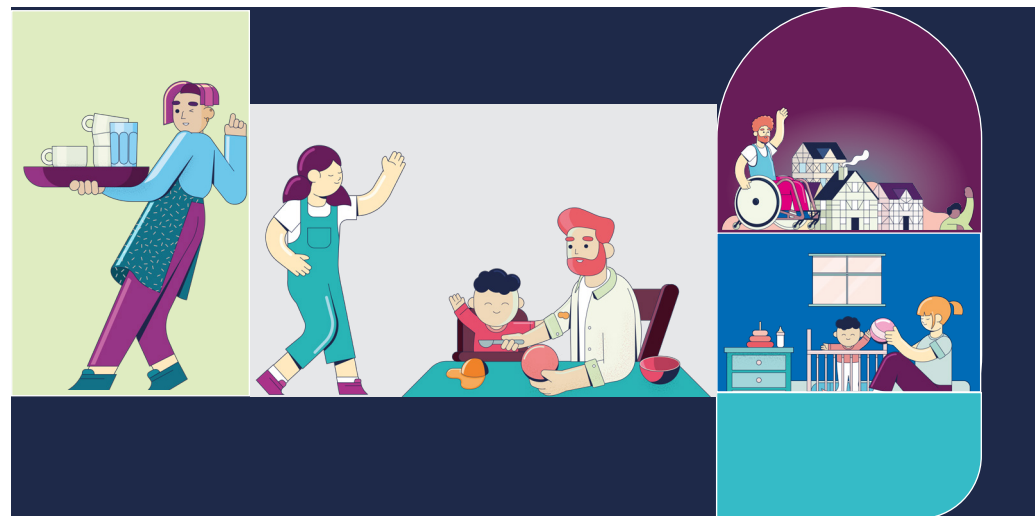
Nathalie PFEFEN

Tel : 03 89 72 31 81 – n.pfepen@alsacerhinbrisach.fr

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Cassandra SIPP – cassandra.sipp@caf68.caf.fr –

Tel : 06 81 01 07 56



Convention territoriale globale 2026-2030

Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030



» **Axe 1 : Rendre accessibles au plus grand nombre les services aux familles**

Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire :

- accompagner et soutenir les projets de création d'équipements, d'animation de la vie sociale,
- promouvoir les dispositifs d'aide existants,
- favoriser les mises en réseau des acteurs

Amorcer une réflexion d'un système de « passerelle » entre les différents modes d'accueil :

- imaginer des passerelles de la crèche vers l'accueil périscolaire puis le service jeunesse (journées d'immersion, présence dans les structures...),
- favoriser les projets communs

Mettre en œuvre et ouvrir un Lieu d'Accueil Enfant Parent

Mettre en place, développer et pérenniser une Maison pour les parents :

- lieu dédié au soutien à la parentalité offrant des temps d'écoute et d'échange aux parents

Réfléchir au portage du réseau local parents sur le territoire Alsace Rhin Brisach

Faciliter l'accès de toutes les familles vers les différents modes de garde petite enfance :

- communication sur l'offre existante,
- adaptation des modalités aux besoins des parents,
- réflexion sur des places de crèche à vocation d'insertion professionnelle,
- rénovation des équipements,
- promotion du métier d'assistante maternelle,
- répartition géographique harmonieuse des équipements petite enfance

Renforcer les liens entre la CCARB et les communes concernant les dispositifs d'accès aux droits, de la santé et du cadre de vie :

- recensement des services existants, outils de communication (Soliguide)

Recenser les dispositifs de mobilité sur le territoire :

- identifier les besoins et promouvoir les services existants

Favoriser l'accès à la culture :

- diffuser des œuvres culturelles dans des lieux dédiés mais aussi dans d'autres contextes,
- proposer des événements gratuits ou accessibles au plus grand nombre, des médiations culturelles



Développer l'accessibilité à l'offre de service jeunesse :

- proposer des activités attractives et financièrement accessibles, une offre animation sur les temps de disponibilité des jeunes,
- rapprocher les activités au plus près des jeunes,
- créer un nouvel espace jeunesse au nord du territoire (Biesheim)



» **Axe 2 : Mettre en place des dispositifs de découverte des métiers, d'accompagnement vers la formation et l'emploi**

Rencontres entre les entreprises et les jeunes, financement du BAFA...



» **Axe 3 : Mettre en place le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

Maintenir voire développer une offre d'accueil du jeune enfant qualitative (accueil individuel et collectif) et l'offre parentalité



» **Axe 4 : Faire connaître et structurer la CTG**

Animer le projet de territoire de la CTG : présentation aux nouveaux élus, supports de communication, dynamique partenariale...